

RAPPORT N° 01/7-87
au Conseil Municipal

OBJET

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES

La Commune doit procéder à l'achat de denrées alimentaires pour assurer la distribution de repas dans les cantines des écoles primaires et maternelles, dans le cadre des activités extrascolaires (Centre de lecture, Mercredis Jeunesse, Centres Aérés...) et lors des manifestations sportives qu'elle organise.

Afin de déterminer aussi exactement que possible les spécifications et la consistance de l'ensemble des besoins de la Restauration Municipale, une analyse fonctionnelle à partir de la Loi économique dite «PARETO» qui consiste à classer la consommation en valeur par ordre décroissant d'importance, a été menée en amont. Cette étude a permis, d'une part, d'isoler les produits à forte consommation dans le but de stimuler la concurrence, chaque produit correspondant à un lot (classe A) et, d'autre part, de regrouper par famille les produits à faible consommation et considérer alors qu'un lot est égal à une famille de produits (classe B).

Par ailleurs, s'agissant du pain, lors de l'exécution des marchés précédents, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés, qui sont dus essentiellement au volume à commander (entre 240 000 et 350 000 unités par an) à un même et seul fournisseur. On peut citer la qualité médiocre du produit et des délais de livraison pas ou peu respectés par les fournisseurs.

Afin de pallier ces difficultés et garantir la qualité du produit attendu ainsi que le respect des délais de livraison par les futurs titulaires, un allotissement spécifique, pour ce seul produit, opéré sur la base d'un découpage par secteur, a été retenu. Chaque secteur de même importance, regroupant plusieurs écoles, correspond à un lot composé de ce produit unique, dont le volume total sera réparti sur l'ensemble des secteurs.

Sur cette base, le marché a donc été décomposé en 83 lots :

- * classe A 63 lots (Lot 1 à Lot 63),
- * secteurs 4 lots (Lot 64 à Lot 67),
- * classe B 16 lots (Lot 68 à Lot 83),

pouvant donner lieu chacun à un marché distinct, conformément à l'Article 10 du Code des Marchés Publics.

RAPPORT N° 01/7-87

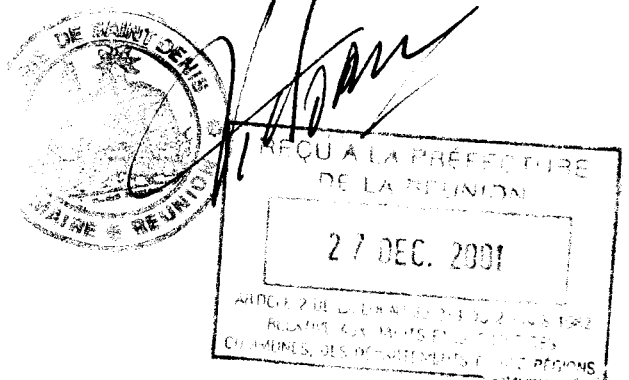
En outre, compte tenu des délais de publicité (52 jours) et des dates des prochaines séances du Conseil Municipal, un AAPC a déjà fait l'objet d'une publication aux journaux locaux, national et européen, ce, afin de pouvoir notifier le(s) marché(s) au(x) futur(s) candidat(s) retenu(s) par la CAO, au plus tard pour la rentrée de février 2002.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60 et 72 du Code des Marchés Publics),
 - marché décomposé en 83 lots dont le détail est annexé à la Délibération,
 - marché à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot (confer en annexe) sur la base d'un prix unitaire TTC ou d'un coefficient de majoration par rapport à une mercuriale,
 - durée : année civile 2002, renouvelable 1 fois,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 23 000 000 F, les crédits définitifs seront inscrits au BP 2002 sous les Chapitre 606 / Article 23 ;
- 3° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 4° de m'autoriser à passer un (ou plusieurs) marché(s) à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot (confer en annexe) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 5° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 01/7-87
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

**ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 606 / Article 23 du BP 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-87 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour l'achat de denrées alimentaires.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 01/7-87

ARTICLE 4

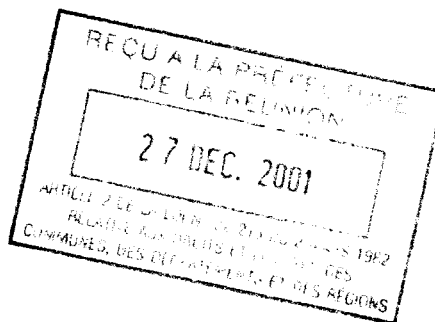
Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION
27 DEC. 2001
ARTICLE 2 DE LOI N° 2000-590 DU 16 JUIN 2000
RELATIVE AUX DROITS ET OBLIGATIONS DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

PRODUITS PAR TYPE / CLASSE A

1/4

Lot	Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
1	POULET	Kg	Sites	50 400	64 400
2	POULET FUME	Kg	Sites	23 200	31 900
3	BARQUETTE COLLATION	Pièce	Sites	76 000	95 000
4	YAOURT AROMATISE	Pièce	Sites	200 000	300 000
5	GENOISE NATURE	Pièce	Sites	176 000	330 000
6	GALETTE	Pièce	Sites	176 000	330 000
7	AMANDINE	Pièce	Sites	176 000	330 000
8	PAIN AU CHOCOLAT (50 g)	Pièce	Sites	56 000	105 000
	PAIN AU CHOCOLAT (70 g)	Pièce	Sites	120 000	225 000
9	YAOURT NATURE SUCRE	Pièce	Sites	260 000	300 000
10	PIZZA (entrée)	Pièce	Sites	63 000	84 000
	PIZZA (samedi)	Pièce	Sites	57 000	76 000
11	AIL	Kg	Sites	6 000	10 000
12	POISSON EN CUBES	Kg	Sites	14 400	18 000
13	CREPE NATURE	Pièce	Sites	220 000	330 000
14	PETIT PAIN ROND pépites de chocolat (50 g)	Pièce	Sites	56 000	105 000
	PETIT PAIN ROND pépites de chocolat (70 g)	Pièce	Sites	120 000	225 000
15	PAIN AU LAIT NATURE (50 g)	Pièce	Sites	56 000	105 000
	PAIN AU LAIT NATURE (70 g)	Pièce	Sites	120 000	225 000
16	FROMAGE	Boîte	Sites	20 000	30 000
17	BRIOCHE (50 g)	Pièce	Sites	56 000	105 000
	BRIOCHE (70 g)	Pièce	Sites	120 000	225 000

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

PRODUITS PAR TYPE / CLASSE A

2/4

Lot	Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
18	CROISSANT (50 g)	Pièce	Sites	56 000	105 000
	CROISSANT (70 g)	Pièce	Sites	120 000	225 000
19	ŒUFS	Pièce	Sites	300 000	480 000
20	BISCUIT SEC	Pièce	Sites	176 000	330 000
21	LAIT CHOCOLATE	L	Sites	60 000	75 000
22	ROTI DE DINDONNEAU CONGELE	Kg	Sites	16 000	18 000
23	RIZ 1/2 LUXE	Kg	Stock	120 000	170 000
24	FILET DE POISSON PANE (merlu blanc)	Kg	Sites	8 000	16 000
25	MADELEINE	Pièce	Sites	176 000	330 000
26	CAKE	Pièce	Sites	176 000	330 000
27	FILET DE POISSON BOURGEOIS	Kg	Sites	4 000	6 000
28	MOUSSE AU CHOCOLAT	Pièce	Sites	100 000	160 000
29	FILET DE COLIN	Kg	Sites	14 000	18 000
30	LAPIN	Kg	Sites	6 400	11 200
31	CERF	Kg	Sites	1 600	3 200
32	YAOURT BRASSE AROMATISE	Pièce	Sites	84 000	160 000
33	COTE DE PORC	Kg	Sites	10 400	15 600
34	OIGNON SEC	Kg	Sites	24 000	30 000
35	POMME	Pièce	Sites	160 000	220 000
36	TARTELETTE (divers parfum)	Pièce	Stock	200 000	300 000
37	PINTADE	Kg	Sites	5 600	11 200

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
PRODUITS PAR TYPE / CLASSE A

3/4

Lot	Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
38	SAUCISSE FRAICHE	Kg	Sites	11 200	14 400
39	CAROTTE	Kg	Sites	20 000	28 800
40	PORC	Kg	Sites	8 000	12 800
41	AUTRUCHE	Kg	Sites	3 200	4 800
42	JUS DE FRUIT	Pièce	Stock	100 000	160 000
43	CHAIR DE VOLAILLE	Boîte	Stock	5 000	8 333
44	BANANE	Pièce	Sites	200 000	300 000
45	CREME DESSERT	Boîte	Stock	2 857	4 572
46	ORANGE	Pièce	Sites	160 000	220 000
47	MORUE SECHEE	Kg	Sites	3 000	6 000
48	THON AU NATUREL (boîte 4/4)	Boîte	Stock	11 666	18 333
49	FROMAGE NATURE SUCRE	Pièce	Sites	100 000	160 000
50	CANARD	Kg	Sites	6 400	12 800
51	LAITUE	Kg	Sites	19 200	24 000
52	EMINCE DE DINDE	Kg	Sites	4 000	7 000
53	SIROP	L	Stock	9 200	14 000
54	SAUCISSE DE VOLAILLE	Boîte	Stock	3 181	4 545
55	STEAK DE PORC	Kg	Sites	6 000	10 000
56	TOMATE	Kg	Sites	17 400	22 500
57	HUILE	L	Sites	20 000	30 000
58	COMPOTE INDIVIDUELLE	Pièce	Sites	160 000	240 000

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

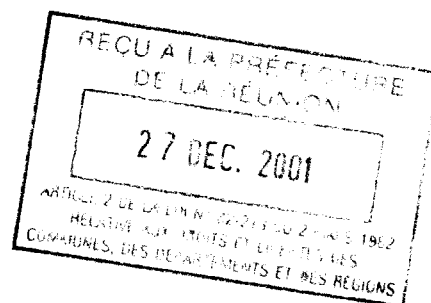
PRODUITS PAR TYPE / CLASSE A

4/4

Lot	Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
59	JAMBON DE POULET	Kg	Sites	2 400	4 000
60	POITRINE DE PORC	Kg	Sites	5 400	7 200
61	COQ	Kg	Sites	5 600	8 400
62	SAUCISSE DE VOLAILLE	Kg	Sites	3 200	4 000
63	SAUCISSE DE POULET	Kg	Sites	2 400	4 000

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 en séance du lundi 17 décembre 2001
 et annexé à la Délibération n° 01/7-87

LE MAIRE
 René-Paul VICTORIA



ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

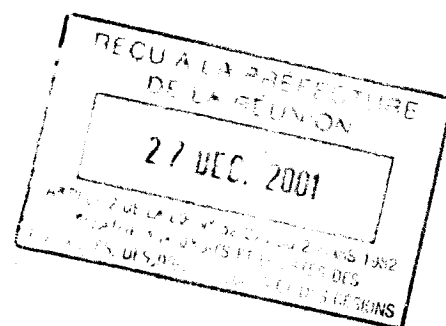
PRODUITS PAR SECTEUR

1 / 1

Lot	Secteur Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
64	Secteur 1 PAIN BAGUETTE	Unité	Sites	60 000	87 500
65	Secteur 2 PAIN BAGUETTE	Unité	Sites	60 000	87 500
66	Secteur 3 PAIN BAGUETTE	Unité	Sites	60 000	87 500
67	Secteur 4 PAIN BAGUETTE	Unité	Sites	60 000	87 500

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 17 décembre 2001
et annexé à la Délibération n° 01/7-87

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
PRODUITS PAR FAMILLE / CLASSE B

1/4

Lot	Famille Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
68	CONSERVES				
	ABRICOT AU SIROP	Boîte	Sites	3 200	4 800
	BETTERAVE EN DES	Boîte	Sites	4 571	6 270
	CASSOULET PUR PORC	Boîte	Stock	1 456	2 184
	CHAMPIGNONS	Boîte	Sites	1 500	2 000
	FLAGEOLET	Boîte	Sites	3 200	4 800
	HARICOT BLANC	Boîte	Sites	3 350	5 360
	HARICOT ROUGE	Boîte	Sites	3 350	5 360
	HARICOT VERT	Boîte	Sites	4 571	6 270
	MACEDOINE DE LEGUMES	Boîte	Sites	3 000	4 000
	MAIS	Boîte	Sites	8 325	9 990
	PATE D'ARACHIDE	Boîte	Stock	1 200	2 500
	PATE DE FOI DE VOLAILLE	Boîte	Sites	2 400	4 000
	PECHE AU SIROP	Boîte	Sites	4 000	5 600
	PETIT POIS	Boîte	Sites	2 500	4 000
	PETIT POIS CAROTTE	Boîte	Stock	2 800	4 900
	POIRE AU SIROP	Boîte	Sites	3 200	4 800
PUREE	Boîte	Sites	1 200	1 900	
RAVIOLI SAUCE TOMATE	Boîte	Sites	1 000	3 000	
TOMATE PELEE	Boîte	Sites	5 250	9 000	
69	FROMAGERIE				
	BEURRE	Kg	Sites	3 000	5 000
	FROMAGE DU TERROIR	Boîte	Sites	6 250	11 250
	FROMAGE EN DE	Kg	Sites	1 500	3 500
	FROMAGE RAPE	Kg	Sites	1 500	3 500

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
PRODUITS PAR FAMILLE / CLASSE B

2/4

Lot	Famille Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
70	FRUITS DE SAISON				
	ANANAS	Kg	Sites	6 000	12 000
	MANDARINE	Unité	Sites	40 000	60 000
	PASTEQUE	Kg	Sites	6 000	9 000
	TANGOR	Unité	Sites	40 000	60 000
71	LAITAGES				
	LAIT BLANC	L	Sites	23 000	35 000
	YAOURT A BOIRE	Unité	Sites	60 000	80 000
	YAOURT NATURE	Unité	Sites	40 000	100 000
72	LEGUMES SECS				
	LENTILLE BLONDE	Kg	Stock	9 000	12 000
	POIS DU CAP	Kg	Stock	7 900	10 600
73	LEGUMES				
	AUBERGINE	Kg	Sites	6 400	9 600
	CHOU FLEUR SANS FANE	Kg	Sites	16000	20 000
	CHOUCHOU	Kg	Sites	16000	22 000
	CHOUX	Kg	Sites	19200	24 024
	CITROUILLE	Kg	Sites	7 200	10 800
	CONCOMBRA	Kg	Sites	20000	24800
	COURGETTE	Kg	Sites	9 600	14 410
	GINGEMBRE	Kg	Sites	130	190
	HARICOT VERT	Kg	Sites	1 200	2 000
	OIGNONS (FLEURS)	Kg	Sites	400	600
	OIGNONS VERTS	Kg	Sites	600	999

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

PRODUITS PAR FAMILLE / CLASSE B

3/ 4

Lot	Famille Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
73	LEGUMES (suite)				
	PERSIL	Kg	Sites	600	999
	PET SAI CHINOIS	Kg	Sites	4 000	8 000
	PET SAI ROULE	Kg	Sites	4 200	5 590
	PIMENTS	Kg	Sites	600	800
	POMME DE TERRE	Kg	Sites	19 200	25 600
	THYM	Kg	Sites	600	800
74	FECULENTS				
	MANIOC	Kg	Sites	60	150
	PATATE DOUCE	Kg	Sites	60	150
	SONGE	Kg	Sites	60	150
75	EPICES				
	POIVRE	Kg	Stock	140	180
	CURCUMA	Kg	Sites	210	300
	POUDRE DE MANIOC	Kg	Sites	12	20
76	GROSSISTE				
	KETCHUP	Bouteille	Stock	200	400
	FRICASSE DE VOLAILLE	Boîte	Sites	1 454	2 181
	MAYONNAISE	Unité	Sites	1 332	1 900
	PATE ALIMENTAIRE	Kg	Sites	8 000	12 000
	SARDINE (bte 125 g)	Boîte	Sites	6 666	19 999
	SARDINE (bte 2 kg)	Boîte	Sites	400	1 200
	SAUCE DE SOJA	Bouteille	Stock	1 600	2 000
SAUCE D'HUITRE	Bouteille	Stock	600	800	

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
PRODUITS PAR FAMILLE / CLASSE B

4/ 4

Lot	Famille Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
76	GROSSISTE (suite)				
	SEL FIN	Kg	Stock	2 500	3 500
	SEL GROS	Kg	Stock	2 000	2 500
	SUCRE	Kg	Stock	1 500	1 940
	SUCRE ROUX	Sachet	Stock	80 000	200 000
	VINAIGRE	Bouteille	Stock	2 500	3 300
77	FRUITS IMPORTES				
	NECTARINE	Unité	Sites	40 000	60 000
	PECHE	Unité	Sites	40 000	60 000
	POIRE	Unité	Sites	60 000	100 000
	PRUNE	Unité	Sites	40 000	60 000
	RAISIN	Kg	Sites	2 000	4 000
78	PETIT DEJEUNER				
	CAFÉ	Paquet	Stock	800	1 200
	CONFITURE	Bocal	Stock	90	150
	MIEL	Bocal	Stock	80	120
	THE	Paquet	Stock	80	110
79	POULET				
	STEAK DE POULET	Kg	Sites	4 000	6 000
80	VIANDE DE PORC				
	BOULETTE DE VIANDE	Kg	Sites	3 400	6 800
81	BOISSON				
	EAU DE SOURCE	Bouteille	Stock	3 000	12 000
82	CHARCUTERIE				
	SALAMI	Kg	Sites	3 000	4 000
83	ENTREE CHAUDE				
	FRIAND	Unité	Sites	63 000	84 000
	ALLUMETTE AU FROMAGE	Unité	Sites	63 000	84 000

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

COMPOSITION DES SECTEURS

1/3

SECTEUR 1***ECOLES***

- BRETAGNE BELLEVUE
- BRETAGNE BORY SAINT-VINCENT
- BRETAGNE COMMERSON
- BRETAGNE GRAND CANAL
- BRETAGNE MATERNELLE AURORE
- CHAUDRON DAMASE LEGROS
- CHAUDRON EUDOXIE NONGE
- CHAUDRON HERBINIERE LEBERT
- CHAUDRON MICHEL DEBRE
- COMMUNE PRIMA
- DOMENJOD LES COCOTIERS
- DOMENJOD PRIMAIRE
- ILET-A-QUINQUINA
- SAINTE-CLOTILDE LES TAMARINS

SECTEUR 2***ECOLES***

- ANCIEN THEATRE
- APPLICATION BELLEPIERRE
- APPLICATION RUE SAINTE-MARIE
- BOUVET PRIMAIRE
- BRULE
- CAMELIAS RAYMOND MONDON (garçons)
- CANAL DU BRULE
- CANDIDE AZEMA A ET B
- CANDIDE AZEMA ANNEXE MATERNELLE
- CANDIDE AZEMA I ET II
- CHAUMIERE PRIMAIRE
- LES CAMELIAS (filles)
- MATERNELLE PROVIDENCE
- MATERNELLE PARC MONTREUIL
- MATERNELLE VAUBAN I
- MATERNELLE VAUBAN II
- MONTGAILLARD MATERNELLE
- MONTGAILLARD PRIMAIRE

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
COMPOSITION DES SECTEURS

2/3

SECTEUR 2

(suite)

- SOURCE GABRIEL MACE
- SOURCE MATERNELLE
- SAINT-FRANCOIS 4EME
- SAINT-FRANCOIS 7EME PRIMAIRE

SECTEUR 3

ECOLES

- BOIS-DE-NEFLES MATERNELLE
- BOIS-DE-NEFLES PITON
- BOIS-DE-NEFLES PRIMAIRE
- CHAMP-FLEURI MATERNELLE
- CHAMP-FLEURI PRIMAIRE
- CHAUDRON LES BADAMIERS
- MOUFIA ANCIENNE ECOLE
- MOUFIA LES BAIES ROSES
- MOUFIA LES BANCOULIERS
- MOUFIA LES EGLANTINES
- MOUFIA LES TULIPIERS
- SAINTE-CLOTILDE CATHOLIQUE
- SAINTE-CLOTILDE DE BUSSY
- SAINTE-CLOTILDE JEAN-BAPTISTE BOSSARD
- SAINTE-CLOTILDE LES BRINGELLIERS
- SAINTE-CLOTILDE LES LILAS

SECTEUR 4

ECOLES

- CENTRALE A ET B
- CENTRALE MATERNELLE
- IMMACULEE
- JOINVILLE
- MATERNELLE LES FLAMBOYANTS
- MATERNELLE PETITE-ILE
- MESERSA

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

COMPOSITION DES SECTEURS

3/3

SECTEUR 4

(suite)

- MONTAGNE 15EME MATERNELLE
- MONTAGNE 15EME PRIMAIRE
- MONTAGNE 16EME LES AFFOUCHES
- MONTAGNE 8EME MATERNELLE
- MONTAGNE 8EME PRIMAIRE
- MONTAGNE RUISSEAU BLANC MATERNELLE
- MONTAGNE RUISSEAU BLANC PRIMAIRE
- MONTAGNE SAINT-GABRIEL
- RIVIERE JULES REYDELLET A (garçons)
- RIVIERE JULES REYDELLET B (filles)
- RIVIERE YLANG-YLANG MATERNELLE
- SACRE-CŒUR

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du lundi 17 décembre 2001
et annexé à la Délibération n° 01/7-87

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

